

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du Jeudi 10 mai 2007**

L'an deux mil sept, le Jeudi 10 mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-121-10 et L-122-5 du code des communes.

**Etaient présents :** Monsieur le Maire, Michel LEGOURD ; Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie ; et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Claude HENRY, Marie-Thérèse LEGOURD, Maurice DELANOUE, Jean-Michel DOUSSELIN, Annick LELIEVRE, Sébastien NURET, Christine PILLAULT, et Philippe SEDILLEAU.

**Etaient excusés :** Catherine ANDRE, Brigitte SCHRICKE

**Etaient absents :** Philippe FOUCHER et Daniel GRIBONVALD

**Président :** Michel LEGOURD

**Secrétaire :** Jean-François GIRARD

## **ORDRE DU JOUR :**

- vote des subventions
- indemnité de gardiennage de l'église
- acquisition des bâtiments EDF
- les Hameaux de Campagne
- plan triennal, modification des voies
- questions et affaires diverses

ORDRE DU JOUR :

### **1. Subventions :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les subventions accordées aux Associations pour l'année 2007 :

Société Musicale de Neung	6.500 €
Société de Pêche de Neung	400 €
Office départemental des Anciens Combattants	16 €
Bibliothèque centrale de Prêt	80 €

Association des Donneurs de Sang	200 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Neung	1.500 €
Amicale des anciens pompiers	450 €
Amicale des Anciens d'AFN de Neung	185 €
Association de l'aide familiale de Neung ADMR	1166.55 €
Prévention routière	125 €
Tour du Loir et Cher	90 €
Club du 3ème âge	550 €
Association de Football de Neung	4100 €
Aforproba (apprentis du bâtiment – 5 élèves)	250 €
Musicalies école maternelle	155 €
Musicalies école primaire	155 €
Club de Tennis de Neung	155 €
Gymnastique de Neung	155 €
Coopérative Scolaire école maternelle	155 €
Coopérative scolaire école primaire	155 €
CFA Chambre des Métiers (4 élèves)	160 €
G.D.A. (Jeunes Agriculteurs)	100 €
Souvenir Français	35 €
Comité de Jumelage de Neung	700 €
Association sportive du Collège	300 €
Volley Ball de Neung	155 €
C.A.U.E.	100 €
Association "Les Corolles"	500 €
Refuge S.P.A. Salbris	50 €
Association des Ragondins	32 €
PAIO	100 €
Secours Catholique	200 €
Comité des fêtes	800 €
Association Eclair	500 €
Conciliateur	150 €
Maison de Retraite (voyage)	305 €
Association des Sclérosés en Plaques	30 €
ALZHEIMER 41	30 €
Association des Sans Logis	30 €
Association Prévention de l'Alcoolisme	30 €
Association pour la Mobilité des Handicapés	30 €
Association aveugles et déficients visuels	30 €
Association des Secrétaires de Mairie	36 €
Cercle Généalogique	70 €
Domaine du Ciran	88 €
Banque Alimentaire de Loir et Cher	50 €
La Boule Noviodunoise	200 €
Association "A petits pas"	155 €
Association de Basket de Neung	155 €
Sologne Enfants N'GOMA	155 €
A.I.P.E. (parents d'élèves)	155 €
I.M.E. VOUZON (1 élève)	50 €
LEP privé BOISSAY (1 élève)	50 €
Les Papillons Blancs (1 personne)	50 €

Les Restaurants du cœur	100 €
Association des Donneurs de Voix	50 €
Sologne Nature Environnement	50 €
Prévention des Toxicomanies	50 €
Vie Libre « La Soif d'en Sortir »	30 €

Remarque :

Les subventions ont été augmentées pour la Société Musicale, la Bredouille, l'ASSD Football et le Comité de Jumelage pour tenir compte des charges supplémentaires incombant à ces associations en 2007.

## **2. Indemnité de gardiennage de l'église :**

A la demande de la Préfecture, il est fixé un montant de 460.85 € au titre de l'indemnité de gardiennage de l'église.

## **3. Acquisition des bâtiments EDF :**

La proposition de 150 000 € TTC pour l'acquisition des anciens bâtiments de l'EDF a été acceptée par le vendeur. Le projet de centre médical peut maintenant avancer.

## **4. les Hameaux de Campagne :**

Un plan d'aménagement des terrains du lotissement du Parc et du terrain BARRE a été demandé au CAUE. Une visite a été effectuée sur le terrain par M. BROCHARD (CAUE) et 2 responsables des Hameaux de Campagne qui souhaitent pouvoir commencer rapidement la construction d'une résidence de 24 logements pour personnes retraitées valides ou semi-valides, le terrain proposé leur convenant parfaitement.

## **5. Plan triennal de voirie, modifications :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier le programme de voirie initialement prévu compte tenu de :

- la construction de l'E.P.H.A.D rue du Stade,
- du remplacement des réseaux eau et assainissement rue des Prés.

La rue des Anges est déprogrammée au profit de la rue des Anciens d'A.F.N. et de l'Impasse de la Croûte.

### Nouveau programme de voirie

Pour 2007 : rue des Anciens d'A.F.N.	montant	11 140 .00 € H.T.
rue du Plessis	montant	40 855 .00 € H.T.
Impasse de la Croûte	montant	13 800 .00 € H.T.
Pour 2008 : rue des Prés	montant	55 160 .00 € H.T.
rue du Stade	montant	18 735.00 € H.T.
Le montant des travaux est estimé à		139 690.00 € H.T.
Imprévus par an (21 000 €)		42 000 .00 € H.T.
		<hr/>
	TOTAL	181 690.00 € H.T.
	T.V.A.	35 611.34 € H.T.
		<hr/>
		<b>217 301.24 € T.T.C</b>

L'Impasse de la Croûte située dans la zone artisanale doit être classée dans la voirie communale pour pouvoir être intégrée dans le plan triennal. Une enquête d'utilité publique doit être lancée. Monsieur Robert PRINCE a été désigné comme Commissaire Enquêteur.

L'Impasse Sully qui n'est pas inscrite au plan triennal de voirie nécessite également une réfection mais celle-ci ne pourra intervenir qu'après les travaux de remise en état du réseau d'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le programme des travaux.

## **6. Réfection des conduites de chauffage central de l'école :**

Le devis pour ces travaux fourni par M. Philippe LETERRE est accepté pour un montant de 15 000 €

## **7. Questions diverses :**

### Parquet de la Commune :

Compte tenu des frais de transport, des heures de personnel pour le montage et le démontage, il sera proposé un tarif prenant en compte ces frais réels lors d'une prochaine session.

### Travaux à l'Eglise :

La réparation des cloches a été effectuée et une protection du système électrique installée. L'entreprise SOUPIRON commencera les travaux de remplacement des pierres défectueuses le 4 juin prochain.

Sanitaires de l'école :

L'aide départementale au titre de la DGE, inférieure à notre demande, s'élève à 25 % des 79 800 € de travaux prévus.

Déchetterie :

Les travaux sont commencés. La question de la signalisation sera posée : est-ce l'affaire du SIEOM ou de la Commune ?

Pour la sécurité, il faudra privilégier en l'accès par la route de Marcilly beaucoup moins dangereux et éviter de couper la route de Romorantin.

Sécurité au stade :

Après les travaux de construction de la nouvelle Maison de Retraite, il faudra installer des ralentisseurs pour limiter la vitesse parfois excessive des véhicules sur la route du stade. Dans l'immédiat, il peut être apposé des panneaux limitant la vitesse à 30 km /h.

Stationnement sur le Parking des Pompiers :

La durée du stationnement autorisé est limitée à 24 heures.

**La séance est levée.**

**Le maire et les conseillers ont signé.**